

RÉSOLUTION 40 (Rév. Bakou, 2025)

Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Bakou, 2025),

rappelant

- a)* les principes liés au renforcement des capacités, énoncés dans les paragraphes 29 à 34 de la Déclaration de principes de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);
- b)* le paragraphe 11 du Plan d'action de Genève du SMSI;
- c)* les paragraphes 14 et 32 de l'Engagement de Tunis du SMSI;
- d)* les paragraphes 22, 23 a), 26 g), 51 et 90 c), d), k) et n) de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information du SMSI;
- e)* que l'UIT est l'un des modérateurs/coordonnateurs identifiés au titre de la grande orientation C4, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- f)* la Résolution 73 (Rév. Bakou, 2025) de la présente Conférence sur les Centres de formation de l'Académie (ATC) de l'UIT;
- g)* la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies – Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI,

considérant

- a)* que les ressources humaines demeurent le principal atout d'une organisation et qu'il est nécessaire de constamment mettre à jour et améliorer les compétences techniques, de gestion et de développement de ces ressources;
- b)* que la formation continue et l'échange de connaissances avec des spécialistes et organismes expérimentés dans les domaines de la technique, de la réglementation et du développement sont indispensables au renforcement des capacités;

- c) que le Bureau de développement des télécommunications (BDT) joue un rôle fondamental dans le développement des compétences par l'intermédiaire de son programme pour le renforcement des capacités et l'inclusion numérique, et de ses activités sur le terrain;
- d) que les grandes initiatives pour le renforcement des capacités entreprises par le BDT, parmi lesquelles l'Académie de l'UIT, les Forums mondiaux et régionaux sur le développement des capacités humaines, les centres ATC ainsi que les Centres de transformation numérique (DTC), ont très largement contribué à répondre aux besoins régionaux, conformément aux résultats du SMSI et en coopération avec les commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) suivant leur domaine de compétence;
- e) qu'il est nécessaire que le BDT systématise ses activités de renforcement des capacités et des compétences, en les traitant de manière globale, coordonnée, intégrée et transparente, de façon à atteindre efficacement les objectifs stratégiques de l'UIT-D;
- f) qu'il conviendrait que le BDT consulte régulièrement les membres, pour connaître leurs priorités dans le domaine du renforcement des capacités et des compétences et qu'il mette en œuvre des activités en conséquence;
- g) qu'il conviendrait que le BDT fasse rapport au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) sur les initiatives et les activités entreprises ainsi que sur les résultats obtenus, afin de tenir les membres informés et de guider le BDT dans ses travaux futurs;
- h) que les programmes de renforcement des capacités devraient être inclusifs et tournés vers l'avenir, en tenant compte de l'évolution rapide des technologies et des services de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC) nouveaux et émergents, et reconnaître qu'il est essentiel de doter les personnes des compétences numériques nécessaires si l'on souhaite promouvoir un accès équitable, encourager l'innovation et assurer une participation effective à l'économie et à la société numériques,

tenant compte

- a) du fait que les séminaires régionaux et le Séminaire mondial des radiocommunications se sont révélés très utiles pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage pratiques;
- b) qu'un ensemble divers d'organisations et de personnes collaborent avec le BDT et qu'il convient de reconnaître leur contribution sur le plan éducatif;
- c) des initiatives, des besoins et des priorités identifiés par les régions en matière de renforcement des capacités et des compétences,

décide de charger le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

- 1 de maintenir le Groupe sur les initiatives relatives au renforcement des capacités (GCBI), composé d'experts compétents en la matière, connaissant bien les besoins des régions, afin de renforcer la capacité des États Membres de l'UIT, des Membres de Secteur, des Associés, des établissements universitaires, des professionnels expérimentés et des organisations et de contribuer à la mise en œuvre satisfaisante des activités de renforcement des capacités et des compétences, en coopération avec les commissions d'études de l'UIT-D, chacune dans son domaine de compétence propre et conformément aux priorités du Plan d'action et aux initiatives régionales adoptées;
- 2 d'entreprendre une évaluation approfondie des travaux du GCBI une fois achevé le cycle en cours et de rendre compte de ses conclusions au GCDT;
- 3 de faire en sorte que le groupe GCBI soit composé de deux experts en renforcement des capacités représentant chacune des six régions, que la participation soit aussi ouverte à tous les États Membres et Membres de Secteur ainsi qu'à toutes les organisations régionales de télécommunication intéressés et que ce groupe collabore par voie électronique avec les fonctionnaires du BDT ou, le cas échéant, dans le cadre de réunions traditionnelles, afin d'accomplir les tâches suivantes:
 - i) contribuer à définir les tendances mondiales en matière de renforcement des capacités et des compétences dans le domaine des télécommunications/TIC;
 - ii) contribuer à définir les besoins régionaux et les priorités régionales en matière de renforcement des capacités et des compétences, en tenant compte des initiatives régionales et des thèmes examinés par les commissions d'études;
 - iii) assurer une coordination avec les organisations et les professionnels spécialisés dans le développement des compétences humaines afin de renforcer les capacités dans les domaines recensés, en orientant les membres vers ces spécialistes ou en facilitant leur participation aux activités de renforcement des capacités de l'UIT;
 - iv) aider le BDT à mettre en œuvre en permanence un cadre intégré pour les activités de l'Académie de l'UIT;
 - v) fournir des conseils sur l'élaboration de programmes formels dans le domaine des télécommunications/TIC et de contenus connexes, en ce qui concerne à la fois les notions de bases générales dans le domaine du numérique et les compétences spécialisées;
 - vi) fournir des conseils sur l'accréditation et la certification sur la base de normes régionales ou internationales;

- vii) fournir des conseils sur les initiatives, les alliances et les partenariats universitaires propres à contribuer aux objectifs stratégiques généraux de l'Académie de l'UIT, y compris l'intégration avec, entre autres, les centres ATC et DTC et les bureaux régionaux de l'UIT;
 - viii) donner des conseils sur les normes applicables à l'assurance-qualité et le suivi des cours dispensés dans le cadre de l'Académie de l'UIT et ses partenaires, y compris ceux qui sont dispensés par l'intermédiaire des centres ATC et DTC ou d'établissements universitaires;
 - ix) contribuer à la préparation de rapports annuels intérimaires qui seront soumis aux réunions du GCDT, dans lesquels figureront les résultats obtenus et les recommandations formulées;
 - x) assumer les fonctions de représentants régionaux lors des forums organisés par le BDT sur ce sujet;
- 4 fournir l'appui nécessaire pour que le groupe GCBI puisse s'acquitter efficacement des tâches qui lui sont confiées;
- 5 tenir dûment compte des recommandations éventuelles du groupe GCBI.